

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue en visioconférence ce 7 février 2022 à 20 heures 07.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

017-02-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Milisa Pépin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 10 janvier 2022

3.2 - Séance extraordinaire du 11 janvier 2022

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Octroi de contrat services professionnels - Droit municipal

4.2 - Remboursement citoyen - taxes payées en trop

4.3 - Octroi de mandat pour services professionnel de graphisme

4.4 - Octroi de contrat pour services d'impression

4.5 - AVIS PUBLIC - Vente du lot 5 425 950

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport d'activité 2021

5.2 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

5.3 - Autorisation d'implantation du 3-1-1 pour Saint-Benoît-Labre

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

6.1.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

6.1.2 - Achat de matériel pour le pickleball

6.2 - Parcs et Passerelle

6.2.1 - Adoption du rapport d'activité final - Projet sentier pédestre 2021

6.3 - Complexe Sportif Matra

6.3.1 - Octroi de contrat - Services professionnels pour système de réfrigération

7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Permis de construction

7.2 - Acceptation d'offre de services ponctuels en urbanisme

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

9 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

018-02-2022

3.1 - Séance ordinaire du 10 janvier 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

019-02-2022

3.2 - Séance extraordinaire du 11 janvier 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

020-02-2022

4.1 - Octroi de contrat services professionnels - Droit municipal

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels en droit municipal de Lavery Avocats;

ATTENDU QUE le Conseil désire renouveler l'offre de services professionnels en droit municipal avec Lavery Avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'offre de service pour au montant de 1 000\$ plus taxes, pour une période de 1 an.

ADOPTÉE

021-02-2022

4.2 - Remboursement citoyen - taxes payées en trop

ATTENDU QUE la vente du lot No 5 425 880 le 11 juin 2021;

ATTENDU le trop-perçu de taxes municipal de 31.32 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 31.32\$ au citoyen suite à la vente du lot No 5 425 880.

ADOPTÉE

022-02-2022

4.3 - Octroi de mandat pour services professionnel de graphisme

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier la formule du journal municipal de Saint-Martin;

ATTENDU QUE le Conseil a été informé de la formule possible par le directeur général;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de service professionnel principalement pour mettre en place un gabarit avec le service de graphisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à la firme Carte Blanche Design au montant de 1 590.00 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

023-02-2022

4.4 - Octroi de contrat pour services d'impression

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la formule du journal municipal de Saint-Martin;

ATTENDU QUE l'impression se fera en couleur, un fois aux deux (2) mois;

ATTENDU QUE le conseil à procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont fourni des soumissions conformes dont le résultat est le suivant:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (TAXES INCLUSES) PAR PARUTION
Groupe Audaz	1 136.26 \$
Imprimerie Doyon	1 534.92 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour services d'impression du journal municipal de Saint-Martin à Groupe Audaz au montant maximum de 1 136.26 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

024-02-2022

4.5 - AVIS PUBLIC - Vente du lot 5 425 950

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'accord pour procéder à la vente du lot 5 425 950;

ATTENDU QUE le Conseil a été informé du terrain et de l'entente actuelle avec le locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un avis public pour la vente du terrain et de recevoir les offres d'achat accompagné d'une traite bancaire ou d'un chèque certifié.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport d'activité 2021

Dépôt du rapport d'activité annuel 2021 du service incendie par Stéphane Maheux, direction du service incendie.

5.2 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

Dépôt du rapport mensuel de janvier 2022 du service de Sécurité incendie par M. Stéphane Maheux, directeur sécurité incendie.

025-02-2022

5.3 - Autorisation d'implantation du 3-1-1 pour Saint-Benoît-Labre

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 sur le territoire de Saint-Martin pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre seront réacheminés vers la municipalité de Saint-Benoit-Labre;

ATTENDU QUE le directeur général de la Municipalité de Saint-Martin est autorisé à signer les documents nécessaires dans le cadre de cette autorisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise la municipalité de Saint-Benoît-Labre et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

QUE la présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour la représenter.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

6.1.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

Dépôt du rapport mensuel de janvier 2022 du service Loisirs et culture par Patricia Dulac, technicienne loisirs et culture

026-02-2022

6.1.2 - Achat de matériel pour le pickleball

ATTENDU QUE le conseil souhaite poursuivre et encadrer la pratique du pickleball au sein de la municipalité;

ATTENDU la soumission No 04929 de Distribution sports loisirs installation au montant de 3 317.55\$ (plus taxes) pour l'achat de poteaux, de filets et d'ancrages pour l'amélioration de trois (3) terrains de pickleball;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder l'achat d'équipements pour installer les trois (3) système d'ancrage pour les terrains de pickleball.

ADOPTÉE

6.2 - Parcs et Passerelle

027-02-2022

6.2.1 - Adoption du rapport d'activité final - Projet sentier pédestre 2021

ATTENDU QUE le Conseil a déposé une demande d'aide financière à la MRC Beauce Sartigan en 2019 pour mettre en place un projet de sentier pédestre sur une période de 4 ans;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet de modifications en 2021 pour le réaliser sur une période de 3 ans et que des modifications de parcours ont été autorisées pour assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les critères du programme de politique de développement du territoire;

ATTENDU le rapport d'activité annuel final de 2021 totalisant des dépenses de 131 771.00 \$ déposé au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport d'activité final de l'année 2021.

ADOPTÉE

6.3 - Complexe Sportif Matra

028-02-2022

6.3.1 - Octroi de contrat - Services professionnels pour système de réfrigération

ATTENDU QUE le conseil municipal a été mis au courant des prochaines étapes pour procéder à l'implantation du système de réfrigération de la glace intérieure du Complexe Matra;

ATTENDU QU'une étude préliminaire et devis de performance a été réalisé en 2019 par la firme Systèmes Énergies TST, devenue depuis Altanergy Groupe;

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre à jour ce devis de performance pour procéder à l'appel d'offres au mois de février 2022;

ATTENDU QUE la municipalité désire le support nécessaire pour analyser les offres de services pour réaliser une recommandation au Conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité désire mandater Altanergy Groupe pour la surveillance de chantier et l'appui à l'entrepreneur;

ATTENDU QU'une partie des frais seront financés par le programme PAFIRS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la firme Altanergy Groupe au montant de 23 500 \$ (plus taxes);

ADOPTÉE

7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Permis de construction

Dépôt de la liste des permis émis en janvier 2022 par Patrick Marcoux, inspecteur municipal.

029-02-2022

7.2 - Acceptation d'offre de services ponctuels en urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin a besoin de manière ponctuelle d'avis et de recommandations en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord avec cette démarche de support ponctuel de service professionnel et selon les besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité

des conseillers présents d'accepter les services de manière ponctuels avec M. Sylvain Royer, urbaniste senior au tarif horaire de 120\$ de l'heure.

ADOPTÉE

030-02-2022

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de janvier 2022 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Milisa Pépin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2022 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	85 963.64 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	31 457.85 \$
TRANSPORT ROUTIER:	74 213.66 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	35 497.95 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	0.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	12 624.25 \$
LOISIRS & CULTURE:	37 297.98 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	3 968.89 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	43 821.54 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 324 845.76 \$ et des déboursés de 539 635.72 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

9 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert Lessard, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

La prochaine séance sera le 7 mars 2022

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 32

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier